



## ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES ENTREPRISES RÉUNIONNaises

Remis à



Présentation de l'étude	3
Résultats détaillés	9
Évaluation des risques	10
Élaboration du Document Unique	15
Connaissance des aides et supports	20
Usage du Document Unique	24
Résultats par cibles	29
Synthèse et orientations	50
Annexes	61



Ipsos Océan Indien

## PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE



Nobody's Unpredictable

- La loi du 31.12.1991 confère aux employeurs une obligation de résultats quant à la santé de leurs salariés, ainsi que l'obligation d'évaluer les risques auxquels ceux-ci sont soumis. Le décret du 05.11.2001 impose la transcription des résultats de l'évaluation des risques dans un Document Unique.
- Les entreprises peuvent avoir recours à de l'information ou de l'aide extérieure pour la réalisation de leur document unique, notamment auprès de leur chambre consulaire, de leur branche professionnelle, de leur service de santé au travail, de consultants, mais aussi auprès de la CGSS qui met à leur disposition des guides d'évaluation des risques et des brochures spécialisées.
- Or, lors de leurs contacts avec les entreprises (visites, réunions, etc.), les préventeurs de la CGSS et de ses partenaires constatent qu'en 2011 :
  - Toutes les entreprises n'ont pas encore réalisé leur Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (D.U.), notamment les très petites entreprises ;
  - Selon la méthode employée pour la réalisation du document unique, l'appropriation de celui-ci par les salariés et son utilisation effective par l'entreprise varient fortement ;
  - Certains secteurs d'activité sont plus sensibilisés que d'autres à l'évaluation des risques et à la rédaction du D.U., du fait d'actions de la chambre consulaire pour aider à la rédaction du document et/ou du dynamisme de la branche professionnelle qui peut proposer un D.U. type.
- Dans ce contexte, les responsables de la Direction des Risques Professionnels ont souhaité disposer d'informations fiables sur :
  - La proportion d'entreprises réunionnaises ayant réalisé leur évaluation des risques ;
  - La proportion d'entreprises réunionnaises ayant rédigé leur document unique ;
  - Les méthodes et outils utilisés pour l'élaboration du document unique ;
  - L'utilité du document.

- L' enquête a été réalisée par téléphone du 26 avril au 10 mai auprès de 400 entreprises de 1 à 49 salariés, relevant de 16 secteurs d'activité sélectionnés par la CGSS :
  - Construction métallique
  - Réparation de véhicules automobiles
  - Gros œuvre / maçonnerie
  - Second œuvre
  - Travaux publics
  - Imprimerie
  - Transport de marchandises
  - Transport de voyageurs
  - Restaurants
  - Hôtels
  - Boulangeries / pâtisseries
  - Boucheries / charcuteries
  - Industries agroalimentaires
  - Métiers du bois
  - Récupération / recyclage
  - Coiffure / esthétique

# Structure de l'échantillon

- L'échantillon est représentatif en termes d'effectif salariés et de secteurs d'activité, sur la cible préalablement définie, sur la base du recensement INSEE 2010 des entreprises :

Base INSEE 2010

	NOMBRE DE SALARIÉS						TOTAL	
	1-5 salariés		6-9 salariés		10-49 salariés		1-49 salariés	% du total
<b>INDUSTRIE / PRODUCTION</b>	<b>387</b>	<b>58%</b>	<b>129</b>	<b>19%</b>	<b>152</b>	<b>23%</b>	<b>668</b>	<b>13%</b>
Industries agroalimentaires	249	57%	88	20%	100	23%	437	9%
Métiers du bois	104	66%	24	15%	30	19%	158	3%
Imprimerie	22	47%	12	26%	13	28%	47	1%
Récupération / Recyclage	12	46%	5	19%	9	35%	26	1%
<b>CONSTRUCTION / BTP</b>	<b>1 482</b>	<b>67%</b>	<b>365</b>	<b>16%</b>	<b>372</b>	<b>17%</b>	<b>2 219</b>	<b>45%</b>
Construction métallique	96	53%	34	19%	50	28%	180	4%
Gros oeuvre / maçonnerie	775	68%	189	17%	178	16%	1 142	23%
Second oeuvre	598	72%	125	15%	110	13%	833	17%
Travaux publics	13	20%	17	27%	34	53%	64	1%
<b>TRANSPORT</b>	<b>352</b>	<b>68%</b>	<b>89</b>	<b>17%</b>	<b>74</b>	<b>14%</b>	<b>515</b>	<b>10%</b>
Transport de marchandises	269	70%	72	19%	45	12%	386	8%
Transport de voyageurs	83	64%	17	13%	29	22%	129	3%
<b>COMMERCE / SERVICES</b>	<b>1 255</b>	<b>80%</b>	<b>182</b>	<b>12%</b>	<b>139</b>	<b>9%</b>	<b>1 576</b>	<b>32%</b>
Restaurants	552	76%	102	14%	74	10%	728	15%
Hôtels	59	65%	14	15%	18	20%	91	2%
Boulangeries / Pâtisseries	54	92%	4	7%	1	2%	59	1%
Boucheries / Charcuteries	20	80%	4	16%	1	4%	25	1%
Coiffure / Esthétique	369	94%	20	5%	5	1%	394	8%
Réparation de véhicules automobiles	201	72%	38	14%	40	14%	279	6%
<b>TOTAL</b>	<b>3 476</b>	<b>70%</b>	<b>765</b>	<b>15%</b>	<b>737</b>	<b>15%</b>	<b>4 978</b>	<b>100%</b>

400 = 100%

## Fonction de l'individu

Directeur / Gérant (268)	67%
Assistant(e) de direction (53)	13%
Assistant(e) de gestion/comptable/secrétaire(27)	7%
Responsable/cadre/manager (8)	2%
Fonction précise : coiffeur, carrossier, etc. (7)	2%
Employé (7)	2%
Responsable de production (7)	2%
Conjoint du chef d'entreprise (6)	2%
Responsable d'exploitation (5)	1%
Responsable Qualité / Sécurité (4)	1%
DRH / Directeur des Ressources Humaines (3)	1%
DAF/RAF Directeur Administratif et Financier (3)	1%

## Nombre de sites de l'entreprise

1 (364)	91%
2 (29)	7%
3 et + (8)	2%

## Entreprise artisanale

Oui (221)	55%
Non (179)	45%

## Nombre de salariés

1 à 5 (279)	70%
6 à 9 (61)	15%
10 à 49 (59)	15%

400 = 100%

## Activité principale

Industrie / Production (54)	13%
Construction / BTP (178)	45%
Transports (41)	10%
Commerces / Services (127)	32%

## Appartenance à un groupe

Oui (27)	7%
Non (373)	93%

## Instance représentative du personnel

Oui (31)	8%
Non (365)	91%
Nsp (2)	1%

## Représentation par une branche professionnelle

Oui (156)	39%
Non (213)	53%
Nsp (31)	8%

400 = 100%	
<b>Nom de la branche professionnelle</b>	
Bâtiment / BTP (24)	15%
Coiffure (16)	11%
UMIH (14)	9%
SRBTP (7)	4%
Restaurants / Restauration (7)	4%
Syndicat de la coiffure (6)	4%
CAPEB (5)	3%
FBTP (4)	2%
Boulangerie / Pâtisserie (3)	2%
CNPA (3)	2%
CNAIB (3)	2%
Chambre des Métiers (3)	2%
Plomberie (3)	2%
Hotellerie (3)	2%
<b>Adhérent à la branche professionnelle</b>	
Oui (91)	58%
Non (63)	40%
Nsp (2)	1%



Ipsos Océan Indien

## RÉSULTATS DÉTAILLÉS



Nobody's Unpredictable



Ipsos Océan Indien

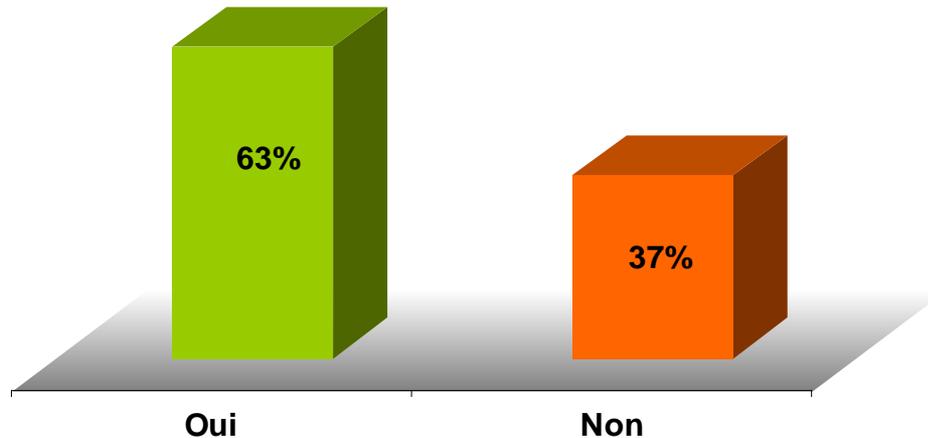
## Evaluation des risques



Nobody's Unpredictable

# Notoriété de la loi portant sur l'évaluation des risques

« Nous allons maintenant parler de sécurité au travail et de la santé des salariés. Connaissez-vous la loi relative à l'obligation de résultats des employeurs quant à la santé de leurs salariés et l'évaluation des risques auxquels ceux-ci sont soumis ? » (Enq : NE PAS CITER – une seule réponse possible)



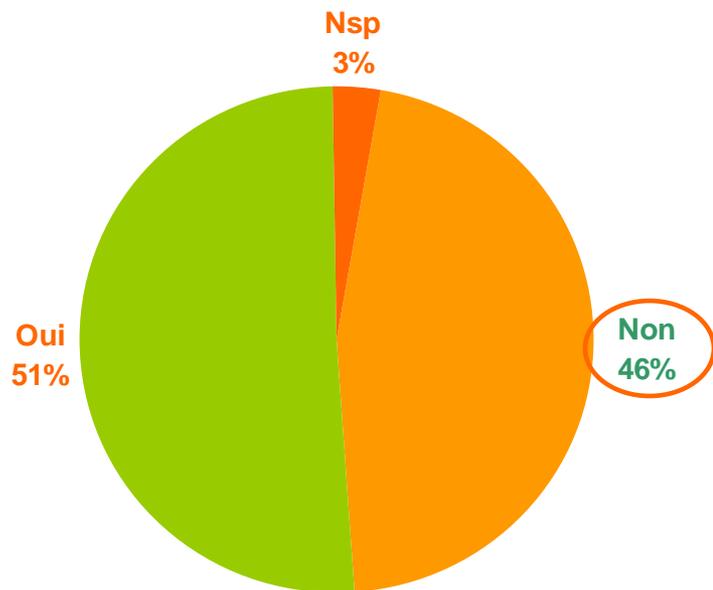
Base Ensemble  
400 = 100%

# Réalisation et connaissance de l'obligation de l'évaluation des risques

« Votre entreprise a-t-elle déjà réalisé une évaluation des risques auxquels les salariés sont soumis ? » (Enq : NE PAS CITER – une seule réponse possible)

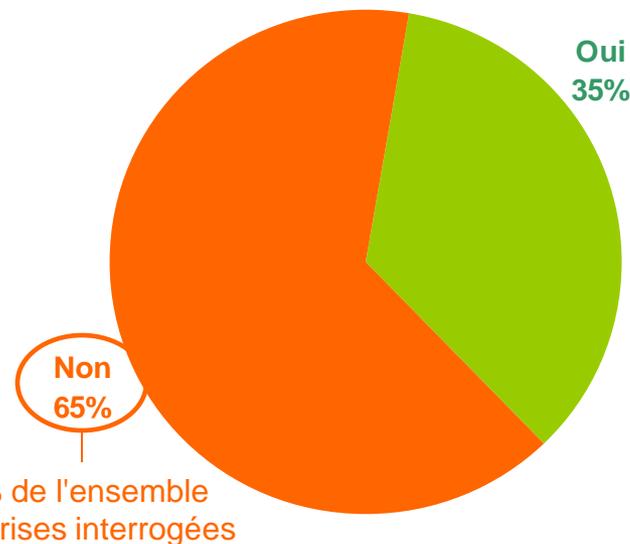
« Saviez-vous que cette évaluation est obligatoire et doit être retranscrite dans un Document Unique, tenu à disposition des membres de l'entreprise ? » (Enq : NE PAS CITER – une seule réponse possible)

## Réalisation d'une évaluation des risques



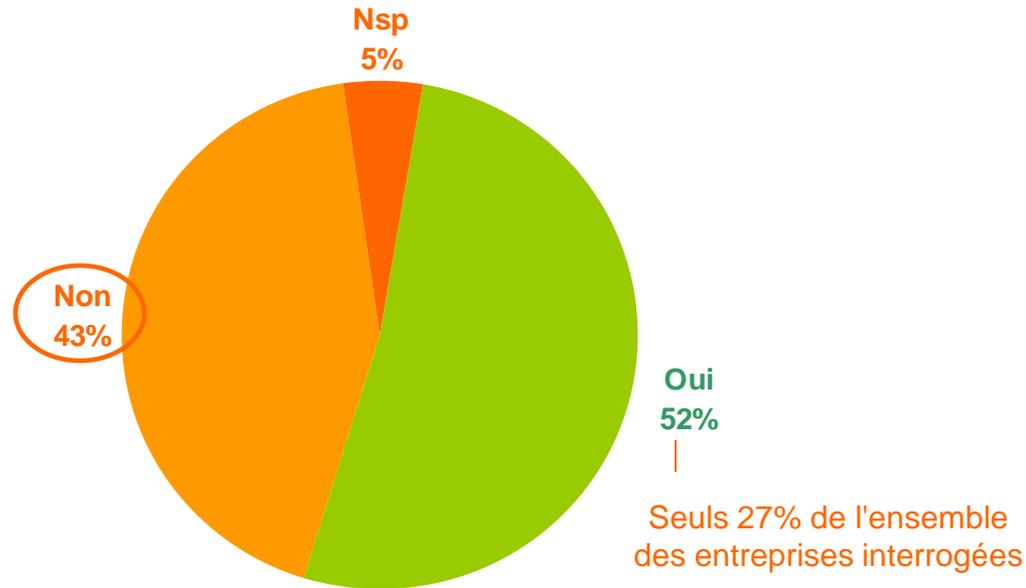
Base Ensemble  
400 = 100%

## Connaissance de l'obligation de l'évaluation des risques



Après des entreprises n'ayant pas réalisé d'évaluation des risques ainsi que ceux qui ont répondu nsp  
196 = 100%

«Votre entreprise a t-elle mis en place un Plan d'Action de Prévention des Risques Professionnels ? (Enq : Ne pas citer - Une seule réponse possible) »

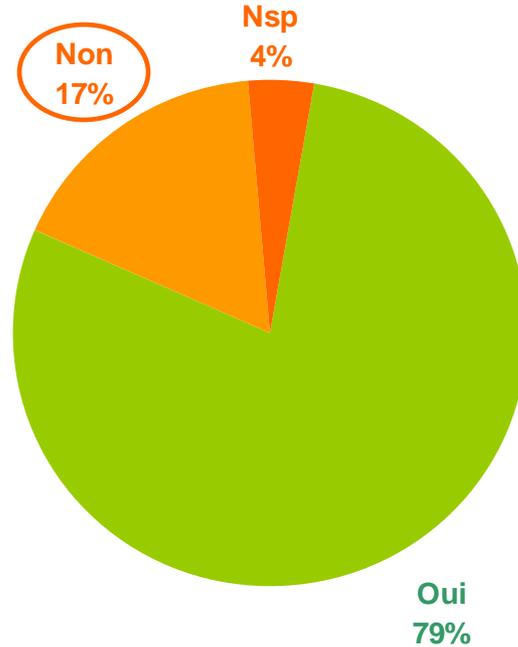


Base : auprès des entreprises qui ont réalisé une évaluation des risques

204 = 100%

# Présence du Document Unique

« Y a-t-il un Document Unique d'évaluation des risques dans votre entreprise ? » (Enq : NE PAS CITER – une seule réponse possible)



Base : auprès des entreprises ayant réalisé une évaluation des risques

204 = 100%

Oui  
79%

Seuls 40% de l'ensemble des entreprises interrogées

« Pour quelles raisons ne l'avez-vous pas rédigé ? » (Enq : NE PAS CITER – Plusieurs réponses possibles)

Base : auprès des entreprises qui n'ont pas de Document Unique

Base insuffisante

35 = 100%



Ipsos Océan Indien

## Elaboration du Document Unique



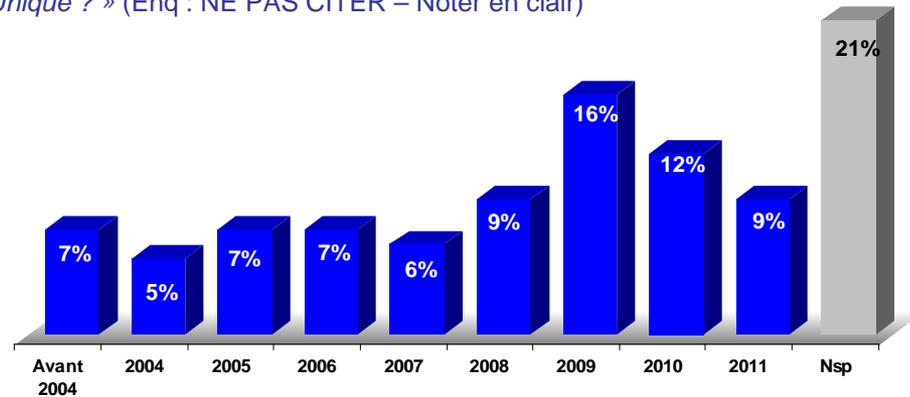
Nobody's Unpredictable

# Date de création et mise à jour du Document Unique

«Pouvez-vous me donner l'année de création de ce Document Unique ? » (Enq : NE PAS CITER – Noter en clair)

Base : auprès des entreprises ayant un Document Unique d'évaluation des risques

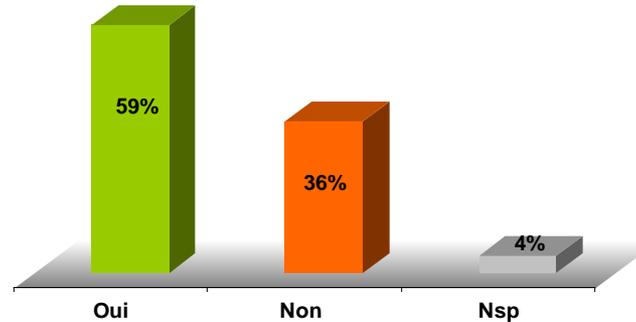
160 = 100%



«A t-il été mis à jour depuis sa création ? » (Enq : NE PAS CITER – une seule réponse possible)

Base : auprès des entreprises ayant un Document Unique d'évaluation des risques

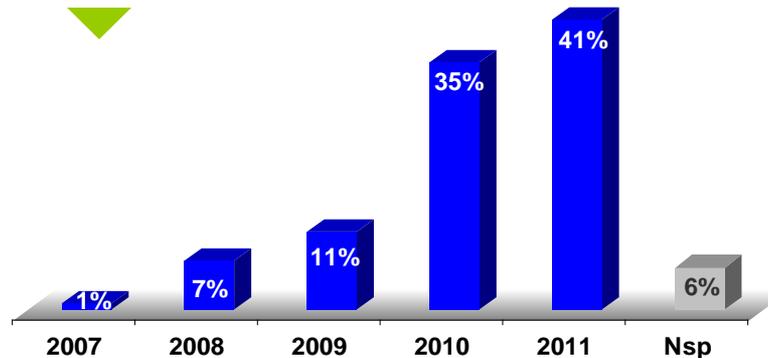
160 = 100%



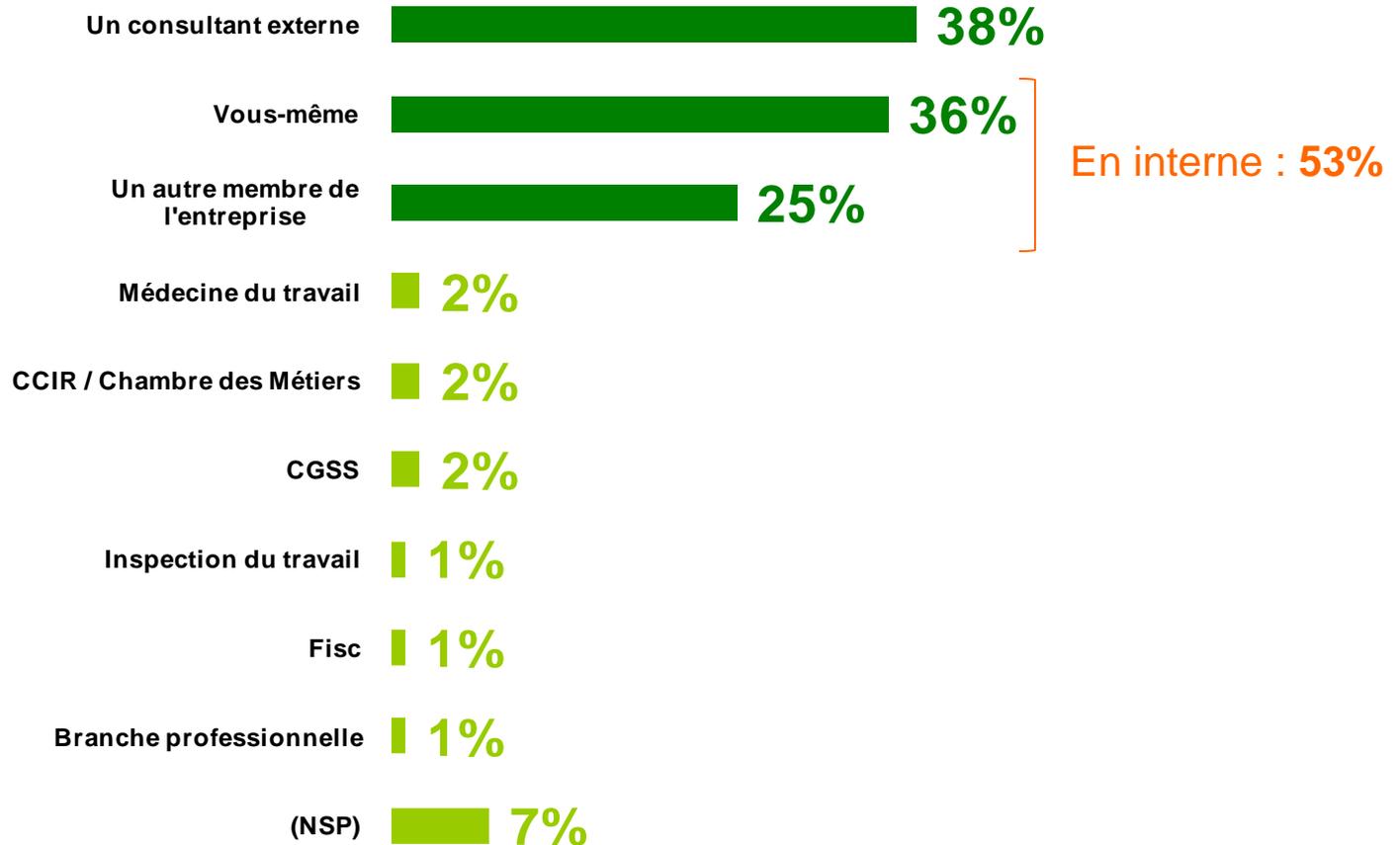
«Et quand a-t-il été mis à jour la dernière fois ? » (Enq : NE PAS CITER – Noter en clair)

Base : auprès des entreprises ayant mis à jour leur Document Unique d'évaluation des risques

95 = 100%



« Et qui l'a rédigé initialement ? » (Enq : NE PAS CITER – plusieurs réponses possibles)



Base : auprès des entreprises ayant un Document Unique d'évaluation des risques

160 = 100%

# Les moyens utilisés pour l'élaboration du Document Unique

«Quels sont tous les moyens que vous avez utilisés pour vous aider dans l'élaboration de ce Document Unique ? » ( Enq : Citer - Plusieurs réponses possibles)



Base : auprès des entreprises ayant rédigé leur Document Unique en interne

82 = 100%

« Diriez-vous que les guides d'évaluation des risques ou brochures de la CGSS que vous avez utilisé(s) ont été très utiles, plutôt utiles, assez peu utiles ou pas du tout utiles pour la rédaction de votre Document Unique ? » (Enq : Citer - Une seule réponse possible)

Base insuffisante : 32 = 100%

« Diriez-vous que les guides d'évaluation des risques ou brochures de l'INRS que vous avez utilisé(s) ont été très utiles, plutôt utiles, assez peu utiles ou pas du tout utiles pour la rédaction de votre Document Unique ? » (Enq : Citer - Une seule réponse possible)

Base insuffisante : 9 = 100%



Ipsos Océan Indien

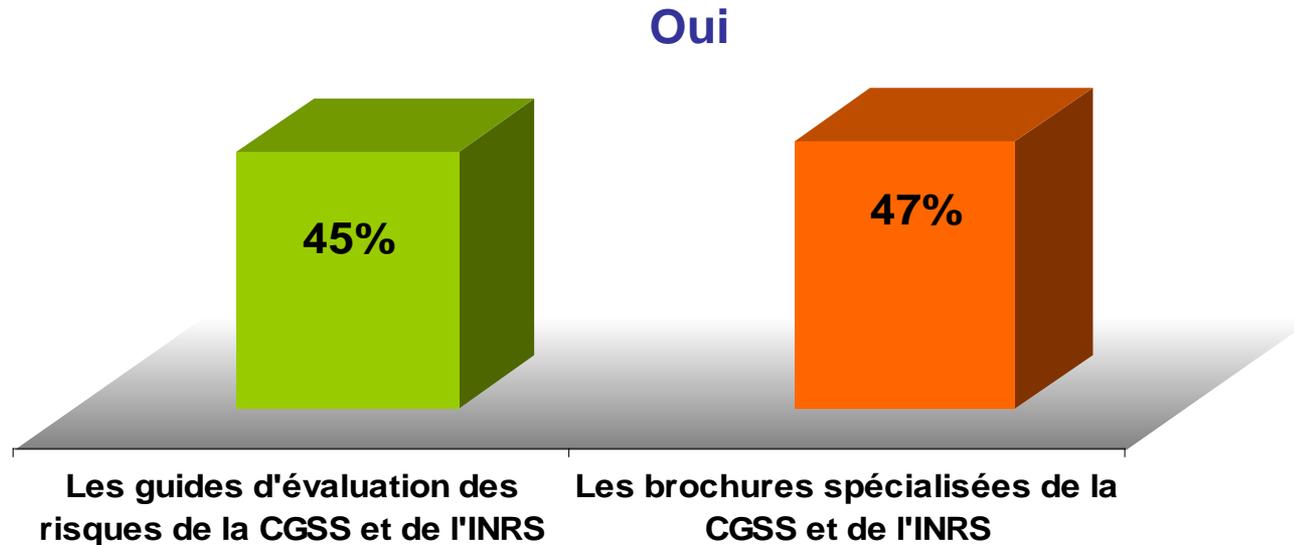
## Connaissance des aides et supports



Nobody's Unpredictable

# Notoriété des guides et brochures de la CGSS et de l'INRS

«Savez-vous que vous pouvez disposer d'informations ou d'aides de la CGSS comme les guides d'évaluation des risques et les brochures spécialisées de la CGSS et de l'INRS ? (Enq : Citer - Une seule réponse possible)



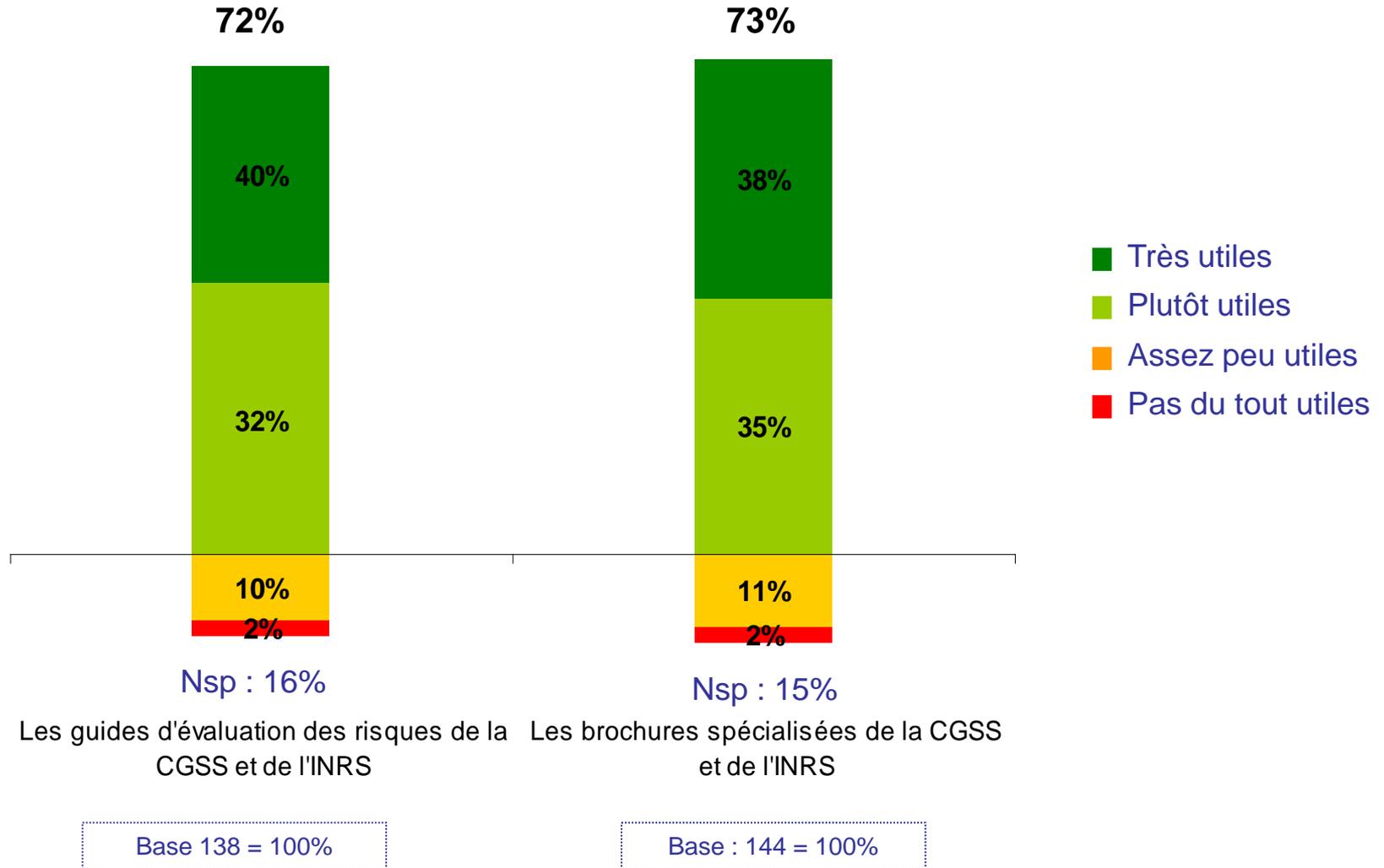
Ne connaissent aucun des 2 supports :  
**49%,**  
significativement plus les entreprises  
n'ayant pas réalisé leur évaluation des risques

Base : tous, sauf ceux ayant rédigé leur DU en interne en utilisant des aides et supports

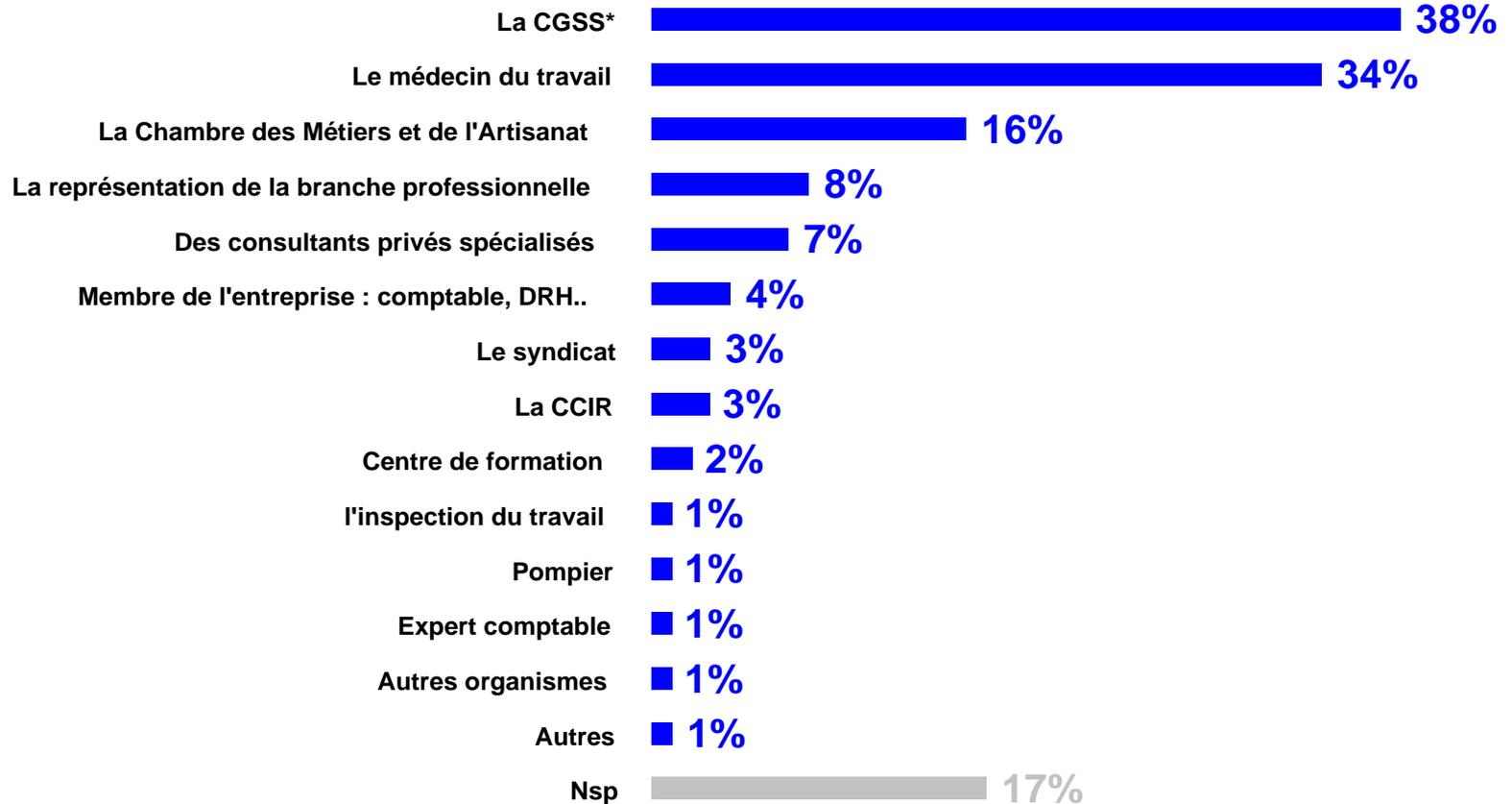
306 = 100%

# Utilité perçue des guides et brochures de la CGSS et de l'INRS

«Diriez-vous que, pour votre entreprise, les guides d'évaluation des risques de la CGSS et de l'INRS et les brochures spécialisées de la CGSS et de l'INRS sont très utiles, plutôt utiles, assez peu utiles ou pas du tout utiles» (Enq : Citer - Une seule réponse possible)



«Selon vous, auprès de qui peut-on s'adresser pour avoir de l'information ou se faire aider dans cette démarche ? (Enq : Ne pas citer - Plusieurs réponses possibles)»



Base Ensemble = 400

\* Attention : Biais – Tendence inflationniste (cf. Les sujets des questions précédentes)



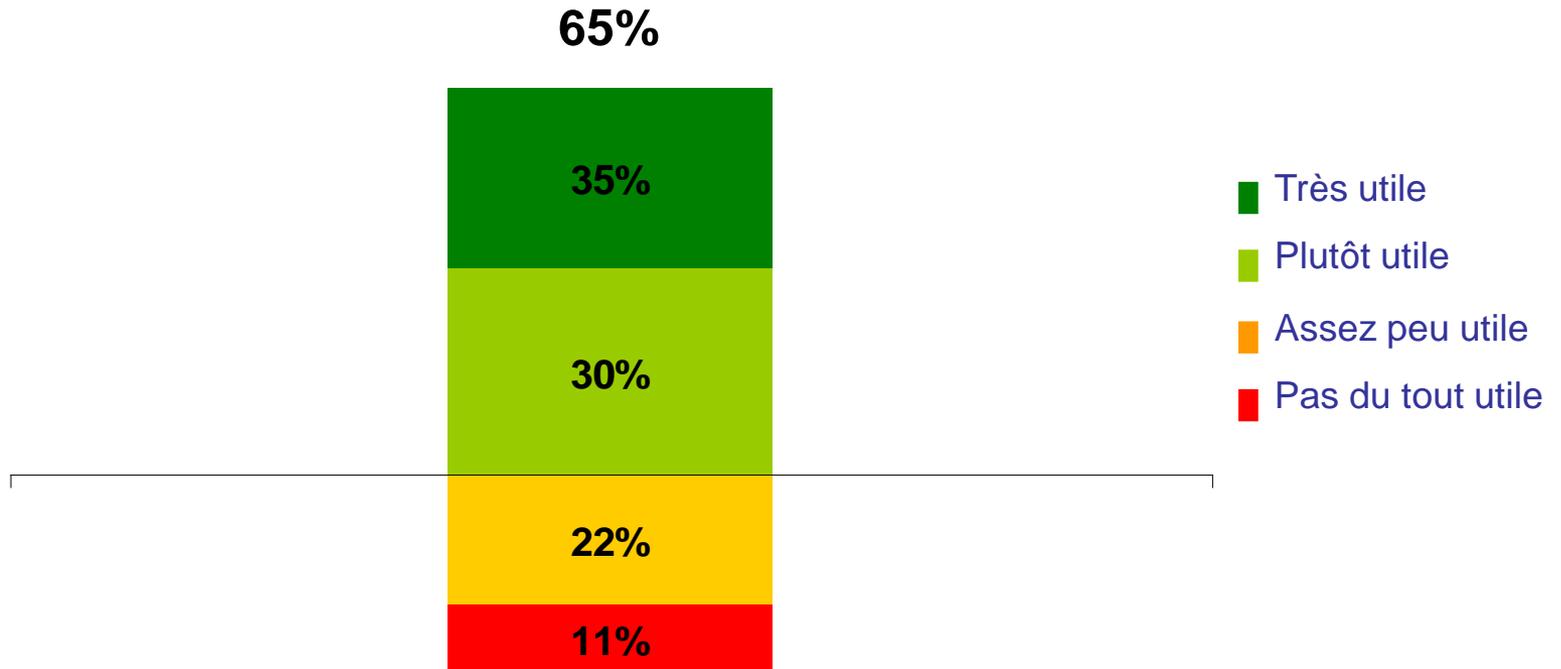
Ipsos Océan Indien

## Usage du Document Unique



Nobody's Unpredictable

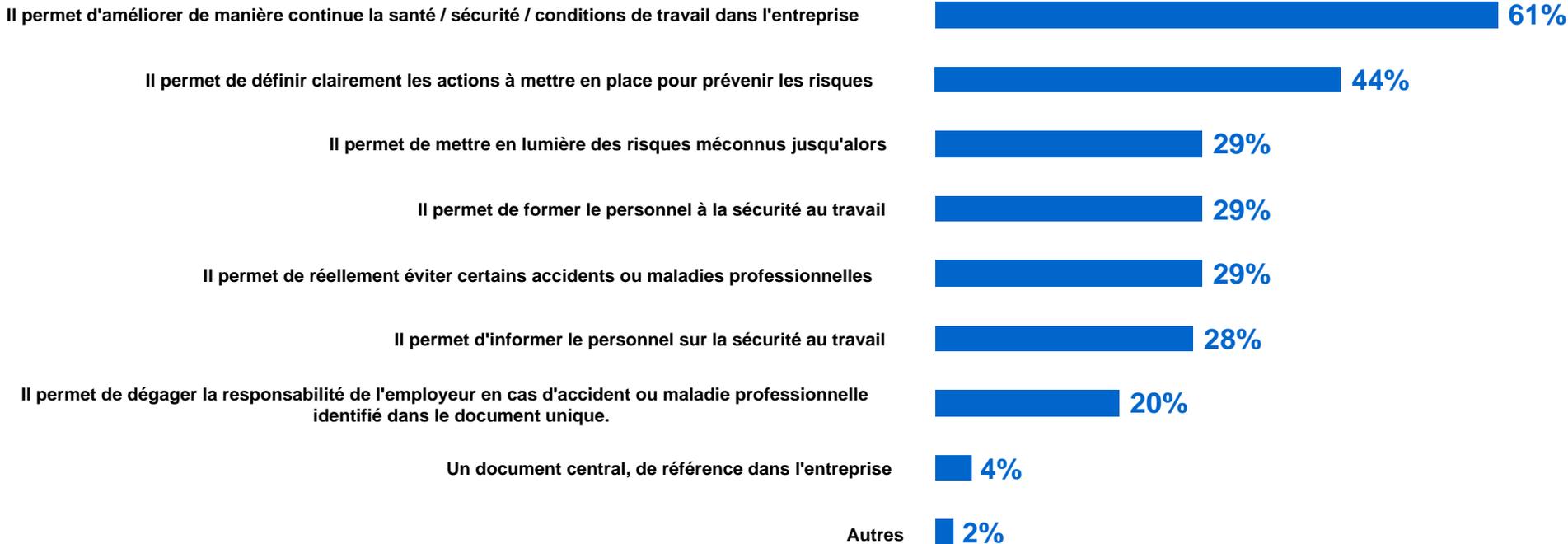
«Diriez-vous que, pour votre entreprise, ce Document Unique est très utile, plutôt utile, assez peu utile ou pas du tout utile» (Enq : Citer - Une seule réponse possible)



Base : auprès des entreprises  
ayant rédigé un Document Unique  
d'évaluation des risques

160 = 100%

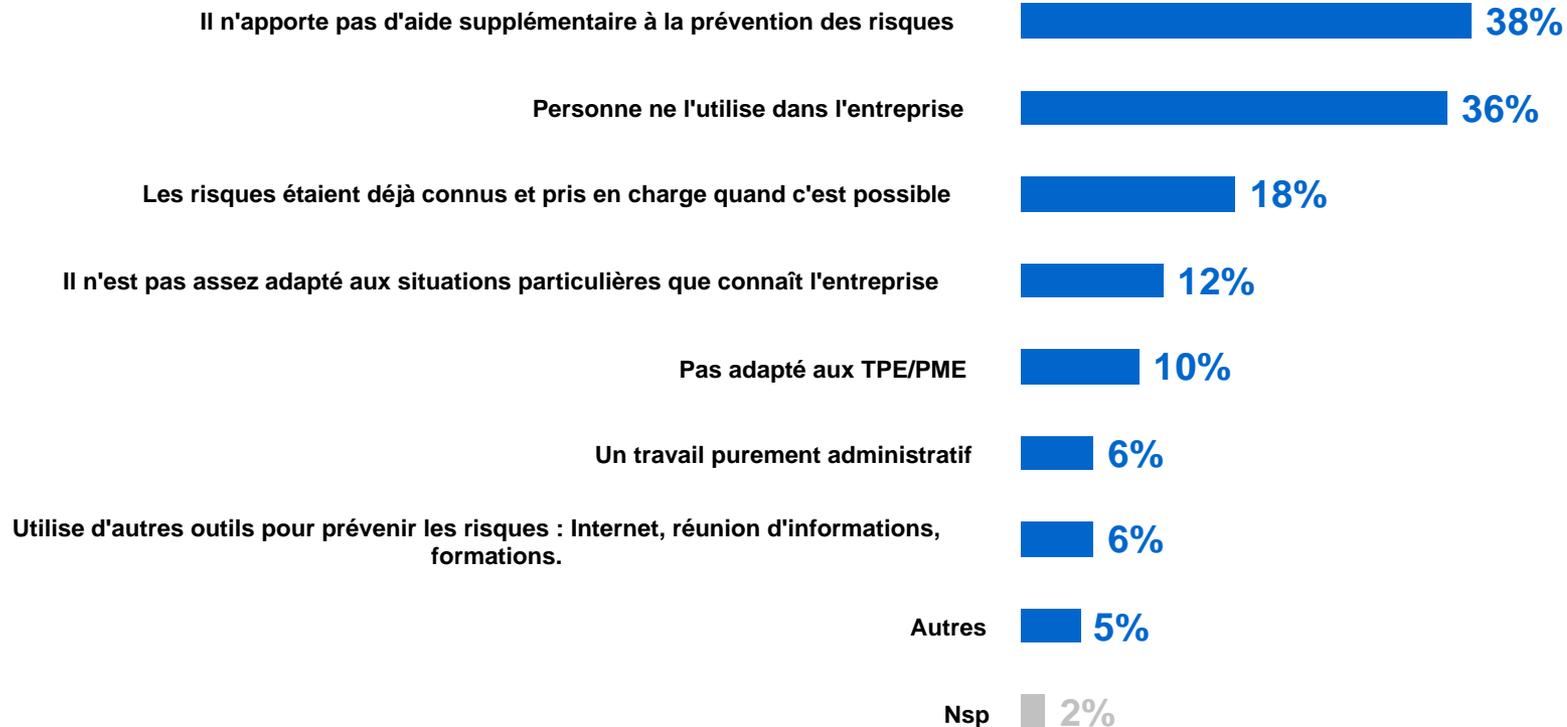
« Pour quelles raisons trouvez-vous que le Document Unique est utile? » (ENQ : NE PAS CITER – Plusieurs réponses possibles)



Base : auprès des entreprises qui trouvent que le Document Unique est utile

105 = 100%

« Pour quelles raisons trouvez-vous que le Document Unique n'est pas utile? » (ENQ : NE PAS CITER – Plusieurs réponses possibles)



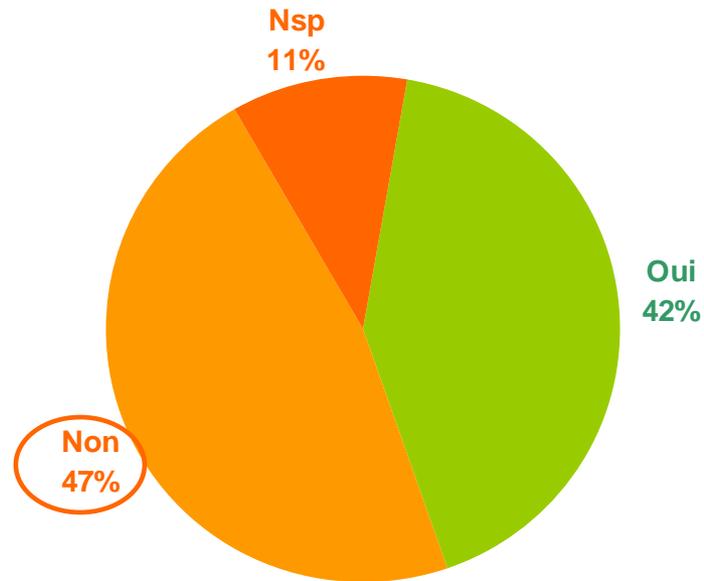
Base : auprès des entreprises qui trouvent que le Document Unique n'est pas utile

53 = 100%



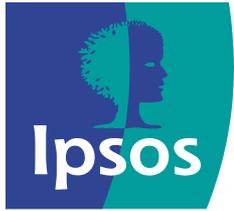
Attention : base faible, RESULTATS A INTERPRETER AVEC PRUDENCE

«Les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles entraînent-ils une réactualisation du Document Unique ? » (Enq : Ne pas citer - Une seule réponse possible)



Base : auprès des entreprises  
ayant rédigé un Document Unique  
d'évaluation des risques

160 = 100%



# Ipsos Océan Indien

Résultats par cibles :

- 1 - Secteur d'activité
- 2 - Effectif salarié
- 3 - Entreprise artisanale ou non
- 4 - CTN



Nobody's Unpredictable



# Ipsos Océan Indien

Résultats par cibles : SECTEUR D'ACTIVITE



Nobody's Unpredictable

	Ensemble	Industrie / Production	Construction / BTP	Transports	Commerces / Services
<b>Notoriété de l'évaluation des risques</b>	<b>63%</b>	<b>56%</b>	<b>69%</b>	<b>49%</b>	<b>63%</b>
<b>Réalisation de l'évaluation des risques</b>	<b>51%</b>	<b>53%</b>	<b>54%</b>	<b>49%</b>	<b>47%</b>
<b>L'obligation de l'évaluation des risques</b>	<b>35%</b>	<b>-</b>	<b>44%</b>	<b>-</b>	<b>31%</b>

	Ensemble	Industrie / Production	Construction / BTP	Transport	Commerces / Services
<b>Présence du Document Unique</b>	<b>78%</b>		<b>87%</b>		<b>68%</b>
<b><u>Création du Document Unique</u></b>					
<b>Avant 2004</b>	<b>7%</b>	<b>BASE INSUFFISANTE</b>	<b>6%</b>	<b>BASE INSUFFISANTE</b>	<b>5%</b>
<b>2004</b>	<b>5%</b>		<b>5%</b>		<b>2%</b>
<b>2005</b>	<b>7%</b>		<b>8%</b>		<b>5%</b>
<b>2006</b>	<b>7%</b>		<b>8%</b>		<b>5%</b>
<b>2007</b>	<b>6%</b>		<b>6%</b>		<b>6%</b>
<b>2008</b>	<b>9%</b>		<b>14%</b>		<b>2%</b>
<b>2009</b>	<b>16%</b>		<b>17%</b>		<b>11%</b>
<b>2010</b>	<b>12%</b>		<b>9%</b>		<b>14%</b>
<b>2011</b>	<b>9%</b>		<b>10%</b>		<b>13%</b>
<b>Nsp</b>	<b>21%</b>		<b>17%</b>		<b>36%</b>
<b>Mise à jour du Document Unique</b>	<b>59%</b>				<b>60%</b>
<b><u>Rédaction du Document Unique :</u></b>					
<b>Un consultant externe</b>	<b>38%</b>		<b>41%</b>		<b>29%</b>
<b>Vous-même</b>	<b>36%</b>		<b>37%</b>		<b>35%</b>
<b>Un autre membre de l'entreprise</b>	<b>25%</b>		<b>26%</b>		<b>13%</b>
<b>Médecine du travail</b>	<b>2%</b>		<b>2%</b>		<b>5%</b>
<b>CCIR / Chambre des Métiers</b>	<b>2%</b>		<b>2%</b>		<b>2%</b>
<b>CGSS</b>	<b>2%</b>		<b>-</b>		<b>7%</b>
<b>Inspection du travail</b>	<b>1%</b>		<b>2%</b>		<b>-</b>
<b>Fisc</b>	<b>1%</b>		<b>1%</b>		<b>-</b>
<b>Branche professionnelle</b>	<b>1%</b>		<b>-</b>		<b>2%</b>
<b>(NSP)</b>	<b>7%</b>		<b>7%</b>		<b>11%</b>

	Ensemble	Industrie / Production	Construction / BTP	Transport	Commerces / Services
L'utilité globale du Document Unique :	66%		70%		56%
<u>Les raisons de l'utilité du Document Unique :</u>		BASE INSUFFISANTE		BASE INSUFFISANTE	BASE INSUFFISANTE
Il améliore la santé/sécurité/condition de travail	61%		66%		
Il définit les actions à mettre en place pour prévenir les risques	44%		49%		
Il met en lumière des risques méconnus	29%		32%		
Il forme le personnel à la sécurité au travail	29%		35%		
il évite certains accidents ou maladies professionnelles	29%		28%		
Il informe le personnel sur la sécurité au travail	28%		31%		
il dégage la responsabilité de l'employeur	20%		19%		
Un document central, de référence dans l'entreprise	4%		2%		
Autres	2%		1%		
Réactualisation du Document Unique	42%		43%		35%
Mise en place d'un plan d'action de prévention des risques professionnels	52%		57%		51%

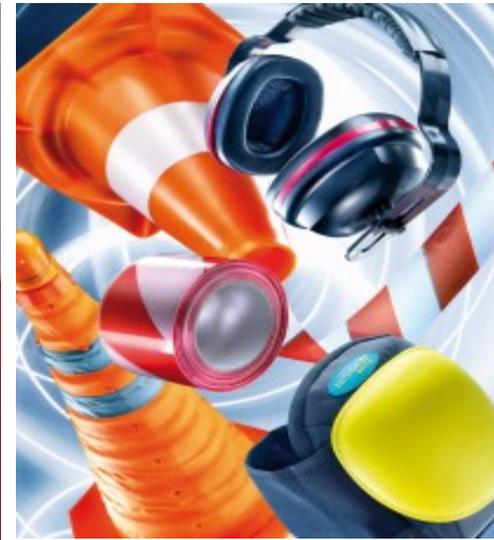
Les résultats ne sont présentés que lorsque la base statistique est suffisante.

	Ensemble	Industrie / Production	Construction / BTP	Transports	Commerces / Services
Connaissance des guides de la CGSS et de l'INRS	45%	50%	54%	-	35%
Connaissance des brochures de la CGSS et de l'INRS	47%	47%	56%	-	38%
Utilité des guides de la CGSS et de l'INRS	72%	-	78%	-	-
Utilité des brochures de la CGSS et de l'INRS	73%	-	78%	-	-
<u>Les aides</u>					
La CGSS	38%	45%	43%	35%	28%
Le médecin du travail	34%	39%	31%	43%	32%
La chambre des Métiers et de l'artisanat	16%	15%	20%	1%	17%
La représentation de la branche professionnelle	8%	4%	6%	5%	12%
Des consultants privés spécialisés	7%	7%	10%	1%	4%
Membre de l'entreprise : comptable, DRH..	4%	1%	4%	8%	3%
Le syndicat	3%	5%	4%	5%	2%
La CCIR	3%	5%	2%	5%	3%
Centre de formation	2%	-	2%	1%	3%
l'inspection du travail	1%	1%	2%	-	1%
Pompier	1%	2%	1%	5%	1%
Expert comptable	1%	-	1%	-	2%
Autres organismes	1%	-	1%	-	2%
Autres	1%	1%	2%	-	-
Nsp	17%	9%	14%	22%	23%

Les résultats ne sont présentés que lorsque la base statistique est suffisante.



## Résultats par cibles : EFFECTIF SALARIES



Nobody's Unpredictable

	Ensemble	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 49 salariés
Notoriété de l'évaluation des risques	63%	59%	69%	75%
Réalisation de l'évaluation des risques	51%	43%	66%	75%
L'obligation de l'évaluation des risques	35%	35%	-	-

Les résultats ne sont présentés que lorsque la base statistique est suffisante.

	Ensemble	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 49 salariés
<b>Présence du Document Unique</b>	<b>78%</b>	<b>76%</b>		
<b><u>Création du Document Unique</u></b>				
Avant 2004	7%	5%		
2004	5%	3%		
2005	7%	10%		
2006	7%	7%		
2007	6%	6%		
2008	9%	7%		
2009	16%	17%		
2010	12%	15%		
2011	9%	10%		
Nsp	21%	21%		
<b>Mise à jour du Document Unique</b>	<b>59%</b>	<b>49%</b>		
<b><u>Rédaction du Document Unique :</u></b>				
Un consultant externe	38%	42%	BASE INSUFFISANTE	BASE INSUFFISANTE
Vous-même	36%	32%		
Un autre membre de l'entreprise	25%	17%		
Médecine du travail	2%	4%		
CCIR / Chambre des Métiers	2%	2%		
CGSS	2%	2%		
Inspection du travail	1%	1%		
Fisc	1%	-		
Branche professionnelle	1%	1%		
(NSP)	7%	7%		

Les résultats ne sont présentés que lorsque la base statistique est suffisante.

	Ensemble	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 49 salariés
L'utilité globale du Document Unique :	66%	62%	<b>BASE INSUFFISANTE</b>	<b>BASE INSUFFISANTE</b>
<u>Les raisons de l'utilité du Document Unique :</u>				
Il améliore la santé/sécurité/condition de travail	61%	56%		
Il définit les actions à mettre en place pour prévenir les risques	44%	37%		
Il met en lumière des risques méconnus	29%	20%		
Il forme le personnel à la sécurité au travail	29%	23%		
il évite certains accidents ou maladies professionnelles	29%	24%		
Il informe le personnel sur la sécurité au travail	28%	24%		
il dégage la responsabilité de l'employeur	20%	18%		
Un document central, de référence dans l'entreprise	4%	6%		
Autres	2%	2%		
Réactualisation du Document Unique	42%	43%		
Mise en place d'un plan d'action de prévention des risques professionnels	52%	47%		

Les résultats ne sont présentés que lorsque la base statistique est suffisante.

	Ensemble	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 49 salariés
Connaissance des guides de la CGSS et de l'INRS	45%	42%	48%	-
Connaissance des brochures de la CGSS et de l'INRS	47%	46%	47%	-
Utilité des guides de la CGSS et de l'INRS	72%	69%	-	-
Utilité des brochures de la CGSS et de l'INRS	73%	70%	-	-
<b><u>Les aides</u></b>				
La CGSS	38%	36%	40%	45%
Le médecin du travail	34%	31%	36%	44%
La chambre des Métiers et de l'artisanat	16%	18%	12%	11%
La représentation de la branche professionnelle	8%	8%	8%	6%
Des consultants privés spécialisés	7%	7%	3%	10%
Membre de l'entreprise : comptable, DRH..	4%	4%	5%	2%
Le syndicat	3%	4%	1%	4%
La CCIR	3%	4%	3%	1%
Centre de formation	2%	1%	3%	3%
l'inspection du travail	1%	-	3%	5%
Pompier	1%	1%	2%	-
Expert comptable	1%	1%	2%	-
Autres organismes	1%	1%	2%	-
Autres	1%	-	4%	1%
Nsp	17%	17%	22%	9%

Les résultats ne sont présentés que lorsque la base statistique est suffisante.



## Résultats par cibles : ENTREPRISE ARTISANALE OU NON



Nobody's Unpredictable

	Ensemble	Entreprise artisanale	Entreprise artisanale construction	Entreprise artisanale commerce/service	Entreprise non artisanale
Notoriété de l'évaluation des risques	63%	65%	69%	63%	61%
Réalisation de l'évaluation des risques	51%	52%	55%	47%	50%
L'obligation de l'évaluation des risques	35%	39%	50%	32%	31%

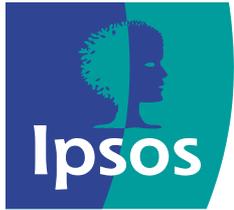
	Ensemble	Entreprise artisanale	Entreprise artisanale construction	Entreprise artisanale commerce / service	Entreprise non artisanale
<b>Présence du Document Unique</b>	<b>78%</b>	<b>76%</b>	<b>87%</b>	<b>BASE INSUFFISANTE</b>	<b>82%</b>
<b><u>Création du Document Unique</u></b>					
Avant 2004	7%	6%	4%		8%
2004	5%	3%	3%		7%
2005	7%	5%	6%		10%
2006	7%	9%	8%		5%
2007	6%	8%	7%		4%
2008	9%	10%	14%		8%
2009	16%	19%	20%		14%
2010	12%	8%	9%		17%
2011	9%	10%	11%		7%
Nsp	21%	22%	16%		20%
<b>Mise à jour du Document Unique</b>	<b>59%</b>	<b>51%</b>	<b>49%</b>		<b>69%</b>
<b><u>Rédaction du Document Unique :</u></b>					
Un consultant externe	38%	41%	44%		34%
Vous-même	36%	33%	35%	39%	
Un autre membre de l'entreprise	25%	18%	22%	34%	
Médecine du travail	2%	4%	2%	-	
CCIR / Chambre des Métiers	2%	3%	2%	1%	
CGSS	2%	1%	-	2%	
Inspection du travail	1%	1%	2%	1%	
Fisc	1%	1%	-	-	
Branche professionnelle (NSP)	1%	1%	-	-	
	7%	9%	8%	5%	

	Ensemble	Entreprise artisanale	Entreprise artisanale construction	Entreprise artisanale commerce / service	Entreprise non artisanale
<b>L'utilité globale du Document Unique :</b>	66%	62%	67%	67%	69%
<b><u>Les raisons de l'utilité du Document Unique :</u></b>					
Il améliore la santé/sécurité/condition de travail	61%	73%	BASE INSUFFISANTE	BASE INSUFFISANTE	56%
Il définit les actions à mettre en place pour prévenir les risques	44%	41%			37%
Il met en lumière des risques méconnus	29%	22%			20%
Il forme le personnel à la sécurité au travail	29%	40%			23%
il évite certains accidents ou maladies professionnelles	29%	27%			24%
Il informe le personnel sur la sécurité au travail	28%	30%			24%
il dégage la responsabilité de l'employeur	20%	16%			18%
Un document central, de référence dans l'entreprise	4%	6%			6%
Autres	2%	-	2%		
<b>Réactualisation du Document Unique</b>	42%	37%	38%	38%	43%
<b>Mise en place d'un plan d'action de prévention des risques professionnels</b>	52%	52%	54%	54%	47%

Les résultats ne sont présentés que lorsque la base statistique est suffisante.

	Ensemble	Entreprise artisanale	Entreprise artisanale construction	Entreprise artisanale commerce	Entreprise non artisanale
Connaissance des guides de la CGSS et de l'INRS	45%	45%	54%	33%	46%
Connaissance des brochures de la CGSS et de l'INRS	47%	48%	57%	37%	47%
Utilité des guides de la CGSS et de l'INRS	72%	75%	81%	-	70%
Utilité des brochures de la CGSS et de l'INRS	73%	75%	80%	-	70%
<b><u>Les aides</u></b>					
La CGSS	38%	38%	46%	26%	38%
Le médecin du travail	34%	31%	30%	34%	37%
La chambre des Métiers et de l'artisanat	16%	24%	27%	21%	6%
La représentation de la branche professionnelle	8%	7%	4%	13%	8%
Des consultants privés spécialisés	7%	7%	10%	5%	6%
Membre de l'entreprise : comptable, DRH..	4%	5%	5%	3%	2%
Le syndicat	3%	3%	2%	2%	4%
La CCIR	3%	3%	2%	1%	4%
Centre de formation	2%	2%	2%	2%	2%
l'inspection du travail	1%	1%	2%	-	2%
Pompier	1%	-	-	1%	2%
Expert comptable	1%	-	-	1%	1%
Autres organismes	1%	1%	1%	1%	1%
Autres	1%	2%	3%	-	-
Nsp	17%	15%	12%	21%	19%

Les résultats ne sont présentés que lorsque la base statistique est suffisante.



## Résultats par cibles : CTN



**Nobody's Unpredictable**

	Ensemble	CTN : A	CTN : B	CTN : C	CTN : D	CTN : F	CTN : I
Notoriété de l'évaluation des risques	63%	71%	68%	48%	64%	BASE INSUFFISANTE	57%
Réalisation de l'évaluation des risques	51%	61%	52%	47%	49%		47%
L'obligation de l'évaluation des risques	35%	-	45%	-	33%		-

Les résultats ne sont présentés que lorsque la base statistique est suffisante.

	Ensemble	CTN : A	CTN : B	CTN : C	CTN : D	CTN : F	CTN : I
<b>Présence du Document Unique</b>	<b>78%</b>		<b>86%</b>				
<b><u>Création du Document Unique</u></b>							
Avant 2004	7%	<b>BASE INSUFFISANTE</b>	7%	<b>BASE INSUFFISANTE</b>	<b>BASE INSUFFISANTE</b>	<b>BASE INSUFFISANTE</b>	<b>BASE INSUFFISANTE</b>
2004	5%		6%				
2005	7%		10%				
2006	7%		10%				
2007	6%		7%				
2008	9%		14%				
2009	16%		15%				
2010	12%		4%				
2011	9%		10%				
Nsp	21%		18%				
<b>Mise à jour du Document Unique</b>	<b>59%</b>		<b>63%</b>				
<b><u>Rédaction du Document Unique :</u></b>							
Un consultant externe	38%	<b>BASE INSUFFISANTE</b>	36%	<b>BASE INSUFFISANTE</b>	<b>BASE INSUFFISANTE</b>	<b>BASE INSUFFISANTE</b>	<b>BASE INSUFFISANTE</b>
Vous-même	36%		40%				
Un autre membre de l'entreprise	25%		28%				
Médecine du travail	2%		2%				
CCIR / Chambre des Métiers	2%		3%				
CGSS	2%		-				
Inspection du travail	1%		-				
Fisc	1%		2%				
Branche professionnelle	1%		-				
(NSP)	7%		7%				

	Ensemble	CTN : A	CTN : B	CTN : C	CTN : D	CTN : F	CTN : I
L'utilité globale du Document Unique :	66%	BASE INSUFFISANTE	73%	BASE INSUFFISANTE	BASE INSUFFISANTE	BASE INSUFFISANTE	BASE INSUFFISANTE
<u>Les raisons de l'utilité du Document Unique :</u>							
Il améliore la santé/sécurité/condition de travail	61%		69%				
Il définit les actions à mettre en place pour prévenir les risques	44%		51%				
Il met en lumière des risques méconnus	29%		33%				
Il forme le personnel à la sécurité au travail	29%		37%				
il évite certains accidents ou maladies professionnelles	29%		31%				
Il informe le personnel sur la sécurité au travail	28%		27%				
il dégage la responsabilité de l'employeur	20%		20%				
Un document central, de référence dans l'entreprise	4%		3%				
Autres	2%	1%					
Réactualisation du Document Unique	42%	46%					
Mise en place d'un plan d'action de prévention des risques professionnels	52%	61%					

Les résultats ne sont présentés que lorsque la base statistique est suffisante.

	Ensemble	CTN : A	CTN : B	CTN : C	CTN : D	CTN : F	CTN : I
Connaissance des guides de la CGSS et de l'INRS	45%	-	54%	38%	38%	-	-
Connaissance des brochures de la CGSS et de l'INRS	47%	-	55%	41%	38%	-	-
Utilité des guides de la CGSS et de l'INRS	72%	-	78%	-	-	-	-
Utilité des brochures de la CGSS et de l'INRS	73%	-	80%	-	-	-	-
<u>Les aides</u>							
La CGSS	38%	41%	45%	37%	32%	BASE INSUFFISANTE	21%
Le médecin du travail	34%	32%	30%	44%	31%		35%
La chambre des Métiers et de l'artisanat	16%	18%	19%	5%	13%		22%
La représentation de la branche professionnelle	8%	2%	7%	4%	12%		14%
Des consultants privés spécialisés	7%	9%	10%	4%	7%		-
Membre de l'entreprise : comptable, DRH..	4%	5%	3%	7%	3%		3%
Le syndicat	3%	5%	3%	5%	4%		-
La CCIR	3%	-	3%	6%	6%		-
Centre de formation	2%	3%	2%	1%	1%		2%
l'inspection du travail	1%	2%	3%	-	1%		-
Pompier	1%	-	1%	4%	-		2%
Expert comptable	1%	-	1%	-	1%		2%
Autres organismes	1%	5%	-	-	1%		-
Autres	1%	-	2%	-	1%	-	
Nsp	17%	15%	13%	18%	22%	23%	

Les résultats ne sont présentés que lorsque la base statistique est suffisante.



## SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS



## EN BREF

Entreprises déclarant ne pas connaître la loi relative à l'évaluation des risques

37%

Évaluation des risques non réalisée

46%

Évaluation des risques non réalisée  
ET méconnaissance de son obligation

32%

Pas de plan d'action de prévention des risques  
(dont entreprises n'ayant pas réalisé d'évaluation des risques)

68%

Pas de Document Unique dans l'entreprise

55%

Méconnaissance des guides et brochures CGSS et INRS

38%

## EN BREF

### POURTANT

Auprès des entreprises ayant rédigé leur Document Unique (40%) :

L'ont rédigé en interne	53%
Ont utilisé les guides et brochures de la CGSS	15%
Le jugent utile	65%
Déclarent spontanément qu'il permet d'améliorer de manière continue la santé, la sécurité et les conditions de travail	40%
Déclarent spontanément qu'il permet de définir clairement les actions à mettre en place pour prévenir les risques	29%

## Ce qui se joue aujourd'hui...

### Connaissance de la loi régissant l'évaluation des risques professionnels

- ▶ Si la loi relative à l'évaluation des risques apparaît globalement plutôt bien connue pour une majorité des entreprises ciblées par cette étude, sa notoriété reste toutefois largement perfectible en regard des enjeux : en effet, elle n'évoque rien pour près de 2 entreprises sur 5.
- ▶ D'ailleurs, seule la moitié des entreprises interrogées déclare avoir réalisé son évaluation des risques, avec, dans 1 cas sur 2, la mise en place d'un plan d'action de prévention des risques, ...
- ▶ ... tandis que pour les autres (évaluation non réalisée) :
  - Près des 2/3 ignorent même que celle-ci est obligatoire :
  - 3 sur 5 déclarent ne pas connaître les guides d'évaluation des risques ou brochures de la CGSS et de l'INRS.

## Ce qui se joue aujourd'hui...

Auprès des entreprises ayant réalisé leur évaluation des risques

---

- ▶ Sans doute en partie du fait d'un dispositif mal connu (connaissance de la loi, identification des ressources, ...), l'évaluation des risques n'a pas été suivie de la mise en place :
  - D'un Document Unique pour 1 entreprise sur 5 ;
  - D'un plan d'action de prévention des risques professionnels pour près d'1 entreprise sur 2.
  
- ▶ Notons que les entreprises du secteur de la construction / BTP semblent plus sensibles (ou sensibilisées ?) à la mise en place du Document Unique : près de 9 sur 10 l'ont rédigé (vs 8 sur 10 en moyenne).

## Ce qui se joue aujourd'hui...

### La mise en place du Document Unique

---

- ▶ La rédaction du Document Unique semble relativement l'apanage de l'entreprise : dans 1 cas sur 2, le Document Unique a été mis en place par un membre de l'entreprise, avec, en appui, principalement :
  - Les guides d'évaluation des risques ou brochures de la CGSS, pour 2 sur 5 d'entre elles ;
  - Des informations / de l'aide de la part du service de santé du travail / médecin du travail, pour 1/3 d'entre elles.
- ▶ Le cas échéant, c'est essentiellement un consultant externe qui en est chargé (dans 2 cas sur 5), malgré une bonne connaissance des guides (74%) et brochures (68%) de la CGSS et de l'INRS.
- ▶ En revanche, quelle que soit le profil de la personne ayant rédigé le Document Unique, seules 3 entreprises sur 5 déclarent l'avoir mis à jour depuis sa création, en grande majorité au cours de l'année écoulée.

## Ce qui se joue aujourd'hui...

### Usage du Document Unique

---

- ▶ 2/3 des entreprises l'ayant mis en place (et encore davantage celles l'ayant rédigé en interne) jugent le Document Unique utile, dont 1/3 très utile, outil permettant selon elles de :
  - Améliorer de manière continue la santé, la sécurité, les conditions de travail dans l'entreprise (pour 3 sur 5) ;
  - Définir clairement les actions à mettre en place pour prévenir les risques (pour plus de 2 sur 5)
  - Et, dans une moindre mesure, mettre en lumière des risques méconnus jusqu'alors, éviter certains accidents ou maladies professionnelles ou encore informer et former le personnel à la sécurité au travail.
- ▶ Une utilité perçue qui encourage d'ailleurs la réactualisation du Document Unique suite à des accidents du travail ou des maladies professionnelles (51% des entreprises vs 42% en moyenne)...
- ▶ ... réflexe toutefois encore largement perfectible pour tous.

Ce qui se joue pour demain...

Les enjeux

---

L'enjeu consiste donc

à développer la connaissance objective de la loi  
régissant l'évaluation des risques

**MAIS AUSSI ET SURTOUT**

**à lui donner du sens**

**quant aux obligations plus globales des entreprises  
à l'égard de la sécurité des salariés**

## Ce qui se joue pour demain...

### Les enjeux

---

#### ▶ 1<sup>er</sup> ENJEU

Développer la connaissance des obligations des entreprises

Pour rappel :

- ▷ 46% des entreprises interrogées n'ont jamais réalisé d'évaluation des risques, dont :
  - 55% déclarent ne pas connaître la loi la régissant ;
  - 65% déclarent ne pas savoir qu'elle est obligatoire.

## Ce qui se joue pour demain...

### Les enjeux

---

#### ▶ 2<sup>ème</sup> ENJEU

Inscrire les obligations des entreprises dans une démarche globale de sécurité et de prévention des risques au quotidien

Pour rappel, auprès de ceux ayant réalisé leur évaluation des risques (soit 51% de l'ensemble) :

- ▶ 43% n'ont pas mis en place de plan d'action de prévention des risques professionnels
- ▶ 17% n'ont pas de Document Unique d'évaluation des risques, pourtant jugé utile en termes de prévention des risques par les entreprises l'ayant rédigé, bien qu'encore insuffisamment réactualisé en fonction des accidents du travail et des maladies professionnelles survenant au fil du temps

## Ce qui se joue pour demain...

### Les enjeux

---

#### ▶ ENJEU TRANSVERSAL

S'imposer de manière plus forte et plus lisible comme les partenaires des entreprises dans leur démarche de prévention des risques

- ▷ En combinant les enjeux précédemment décrits
- ▷ En communiquant sur l'action des partenaires de la prévention en termes de support aux entreprises, notamment via les guides et brochures disponibles
- ▷ En accompagnant "individuellement" les entreprises la sollicitant



# Ipsos Océan Indien

## ANNEXES



Nobody's Unpredictable

## - Une étude de marché : pour qui, comment et pour quoi faire ? -

### Pourquoi êtes-vous consulté ?

Un fabricant élabore un produit nouveau..... mais c'est vous en définitive qui l'utiliserez.

La télévision change ses programmes..... mais c'est aussi vous qui les regardez.

Des décisions importantes sont prises dans votre ville, votre commune, votre région..... mais c'est vous qu'elles concernent.

### Comment faire pour que votre point de vue soit pris en compte ?

Participer aux sondages d'opinions et aux études de marché qui sont précisément faits pour recueillir votre avis, faire connaître vos choix, vos préférences, vos critiques, vos suggestions.

C'est en répondant aux enquêteurs que vous participerez aux prises de décision importantes pour vous.

Ces enquêteurs peuvent solliciter votre participation à votre domicile, dans un magasin, dans la rue, à votre bureau, dans votre entreprise...

### Quels sont vos droits ?

- Vous pouvez demander aux enquêteurs ou enquêtrices un justificatif de leur fonction,
- Vous êtes libre à tout moment d'arrêter l'interview si vous le désirez,
- Vous pouvez refuser de répondre à certaines questions,
- Vous avez le droit de savoir dans quel but vous êtes interrogé,
- Vos enfants mineurs ne peuvent être interrogés qu'avec votre accord.

## - Les principales règles respectées dans les enquêtes -

(cf. convention collective nationale et loi n°78-17 du 6 janvier 1978)

- En aucun cas, les enquêteurs n'essaieront de vendre quoi que ce soit aux personnes interrogées.
- Les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives doivent être informées :
  - Du caractère obligatoire ou facultatif des réponses,
  - Des conséquences à leur égard d'un défaut de réponse,
  - Des personnes physiques ou morales destinataires des informations,
  - De l'existence d'un droit d'accès et de rectification.
- Il est interdit de mettre ou de conserver en mémoire informatisée, sauf accord exprès de l'interviewé, des données nominatives qui, directement ou indirectement, font apparaître les origines raciales ou les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou les appartenances syndicales des personnes.
- Toutes les informations dont les enquêteurs et enquêtrices ont connaissance dans l'exercice de leur profession sont couvertes par le secret professionnel auquel ils sont astreints, comme tout le personnel des sociétés d'études et de sondages.
- L'anonymat des réponses est toujours assuré car elles sont toujours traitées statistiquement et jamais de façon personnelle.
- Les nom et adresse servent uniquement à vérifier la qualité des enquêteurs.

## - Table de Gauss -

	2	3	5	6	8	10	13	15	18	20	22	25	26	28	30	33	35	40	45	50
	ou																			
	98	97	95	94	92	90	87	85	82	80	78	75	74	72	70	67	65	60	55	50
<b>100</b>	2,8	3,4	4,4	4,7	5,4	6	6,7	7,1	7,7	8	8,3	8,7	8,8	9	9,2	9,4	9,5	9,8	9,9	10
<b>200</b>	2	2,4	3,1	3,4	3,8	4,2	4,8	5	5,4	5,7	5,9	6,1	6,2	6,3	6,5	6,6	6,7	6,9	7	7,1
<b>250</b>	1,8	2,2	2,8	3	3,4	3,8	4,3	4,5	4,9	5,1	5,2	5,5	5,5	5,7	5,8	5,9	6	6,2	6,3	6,3
<b>300</b>	1,6	2	2,5	2,7	3,1	3,5	3,9	4,1	4,4	4,6	4,8	5	5,1	5,2	5,3	5,4	5,5	5,7	5,7	5,8
<b>350</b>	1,5	1,8	2,3	2,5	2,9	3,2	3,6	3,8	4,1	4,3	4,4	4,6	4,7	4,8	4,9	5	5,1	5,2	5,3	5,3
<b>400</b>	1,4	1,7	2,2	2,4	2,7	3	3,4	3,6	3,8	4	4,1	4,3	4,4	4,5	4,6	4,7	4,8	4,9	5	5
<b>450</b>	1,3	1,6	2,1	2,2	2,6	2,8	3,2	3,4	3,6	3,8	3,9	4,1	4,1	4,2	4,3	4,4	4,5	4,6	4,7	4,7
<b>500</b>	1,3	1,5	1,9	2,1	2,4	2,7	3	3,2	3,4	3,6	3,7	3,9	3,9	4	4,1	4,2	4,3	4,4	4,4	4,5
<b>600</b>	1,1	1,4	1,8	1,9	2,2	2,4	2,7	2,9	3,1	3,3	3,4	3,5	3,6	3,7	3,7	3,8	3,9	4	4,1	4,1
<b>700</b>	1,1	1,3	1,6	1,8	2,1	2,3	2,5	2,7	2,9	3	3,1	3,3	3,3	3,4	3,5	3,6	3,6	3,7	3,8	3,8
<b>800</b>	1	1,2	1,5	1,7	1,9	2,1	2,4	2,5	2,7	2,8	2,9	3,1	3,1	3,2	3,2	3,3	3,4	3,5	3,5	3,5
<b>900</b>	0,9	1,1	1,5	1,6	1,8	2	2,2	2,4	2,6	2,7	2,8	2,9	2,9	3	3,1	3,1	3,2	3,3	3,3	3,3
<b>1000</b>	0,9	1,1	1,4	1,5	1,7	1,9	2,1	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,8	2,9	3	3	3,1	3,1	3,2
<b>1200</b>	0,8	1	1,3	1,4	1,6	1,7	1,9	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2,5	2,6	2,6	2,7	2,8	2,8	2,9	2,9
<b>1800</b>	0,7	0,8	1	1,1	1,3	1,4	1,6	1,7	1,8	1,9	2	2	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4
<b>2000</b>	0,6	0,8	1	1,1	1,2	1,3	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	1,9	2	2	2	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2
<b>2500</b>	0,6	0,7	0,9	0,9	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	2	2	2
<b>3000</b>	0,5	0,6	0,8	0,9	1	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8
<b>3500</b>	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	1	1,1	1,2	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7
<b>4000</b>	0,4	0,5	0,7	0,8	0,9	0,9	1,1	1,1	1,2	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6
<b>4500</b>	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5
<b>5000</b>	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8	1	1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4
<b>6000</b>	0,4	0,4	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	1	1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3

Cette table de Gauss est construite à partir de la formule suivante :  $\text{Erreur} = 2 \sqrt{\frac{P(100-P)}{N}}$

- P étant le pourcentage de réponses à la question testée
- N étant le nombre d'interviews réalisées